



Paris, le 13 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Une loi d'avenir pour une agriculture doublement performante
et tournée vers la jeunesse**
—

Stéphane LE FOLL Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté ce jour, en Conseil des Ministres, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt dont l'examen en séance à l'Assemblée nationale commencera au début du mois de janvier.

Cette loi doit permettre à l'agriculture française et aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité pour conserver une place de premier plan au niveau international et contribuer au développement productif de la France.

L'objectif est pour notre pays de produire un alimentaire de haut niveau qualitatif et en quantité suffisante face à l'augmentation de la population mondiale. Cette recherche de compétitivité ne peut se faire en marge de la transition écologique. Aussi, le projet agro-écologique pour la France placera la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles durables et innovantes.


« La loi que j'ai présentée aujourd'hui donnera un avenir à notre agriculture et à la jeunesse en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture, l'alimentation et la forêt » a déclaré le Ministre.

Les principales dispositions du projet de loi sont consultables à l'adresse suivante : agriculture.gouv.fr

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture